

<http://www.snetap-fsu.fr/Nouvel-article,4381.html>



# Romans : préavis de grève pour le 29 novembre

- En Région -

Date de mise en ligne : vendredi 25 novembre 2016

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

### Dépôt de préavis de grève reconductible

Monsieur le Directeur Général, Monsieur le Chef du SRH,

Par la présente, le SNETAP-[FSU](#) dépose, à la demande des Personnels de l'établissement de Romans, un [préavis de grève](#) reconductible à compter du mardi 29 novembre 2016.

Par cette action, les Personnels souhaitent dénoncer le fait que deux de leurs collègues contractuels d'Etat restent sans paie à ce jour, soit 3 mois après la rentrée !

Ces deux agents sont par suite, mis par leur employeur, dans une situation plus que délicate et pour tout dire intolérable. Il s'agit de :

Florent Jannin sur un poste administration cat B., sans contrat et sans paye depuis septembre alors qu'il était déjà en poste depuis le début de l'année et finit son contrat fin décembre !

Alexandre Pattard, enseignant aménagements paysagers, [ACEN](#) depuis la rentrée qui n'a touché fin octobre qu'une "avance" de 75% de son salaire de septembre...

Tous les 2 habitent de surcroît loin du lycée et leur situation matérielle est aujourd'hui de fait très dégradée.

Vous comprendrez dès lors aisément, Monsieur le Directeur Général, Monsieur le Chef du SRH, que les Personnels, par ce mouvement de grève reconductible, se portent en soutien et aux côtés de leurs collègues, agents contractuels, qui aussi précaires que soient leurs emplois, n'en n'ont pas moins des droits que leur employeur se doit de respecter et à défaut de rétablir sans délai, en n'excluant pas le cas échéant de les dédommager à hauteur des préjudices subis.

Ce paragraphe doit vous rappeler celui par lequel se terminait le dépôt de préavis déposé à la demande des Personnels de St Ismier... et c'est bien entendu volontaire.

Combien de préavis allons -nous devoir déposer ?

Et pendant combien de temps encore ?

Faut-il généraliser ce mot d'ordre de dépôts de préavis systématiques partout où il subsisterait cette maltraitance infligée aux agents les plus précaires de nos établissements publics ?

Tout ceci n'a que trop duré et la question du dédommagement des préjudices subis se doit d'être abordée de front et sans plus de délai.

Comptant sur votre diligence, veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, Monsieur le Chef du SRH, l'expression

de nos salutations distinguées.

Frédéric Chassagnette,  
Secrétaire Général adjoint du SNETAP-FSU